

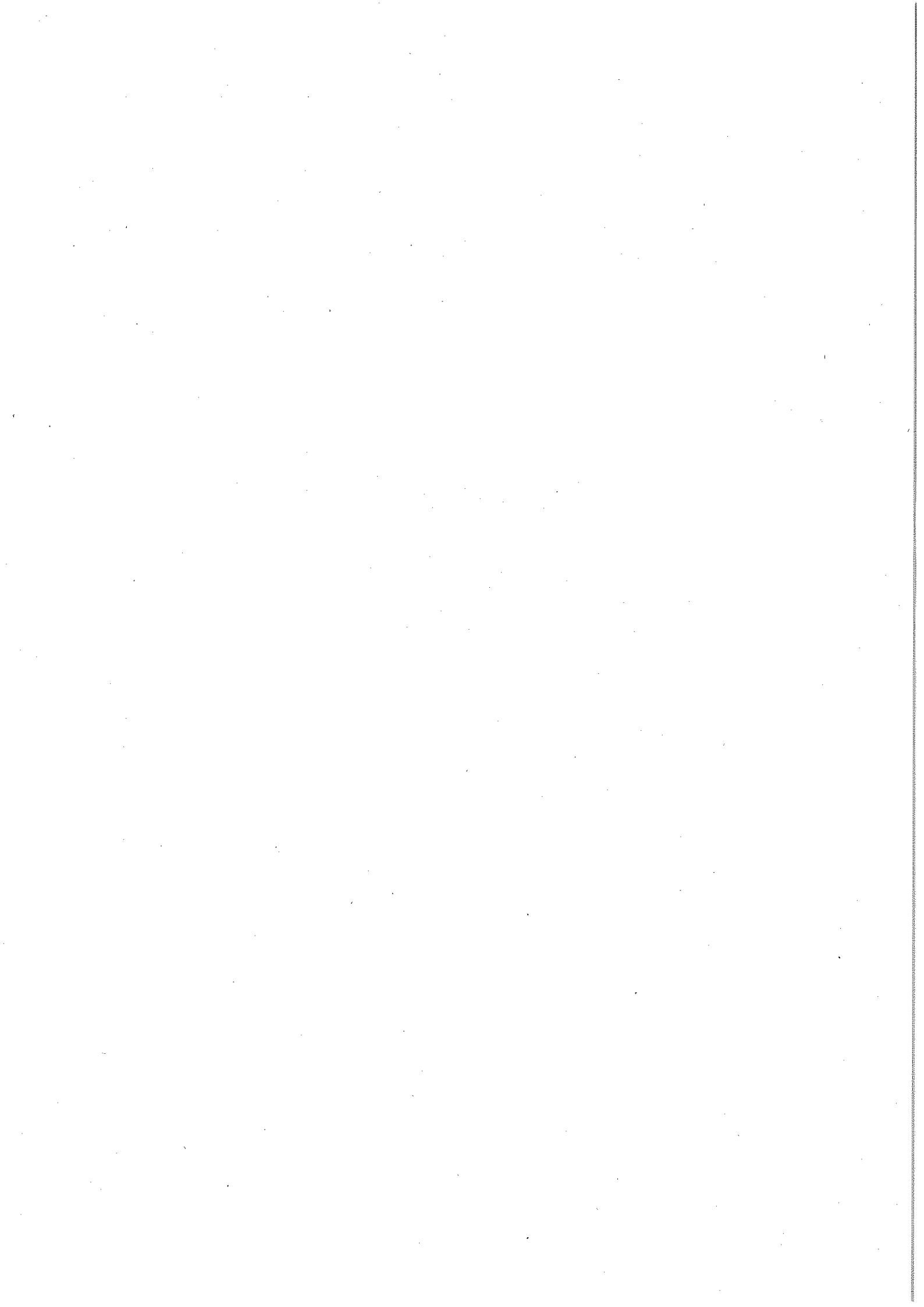
Sujet : [INTERNET] enquete publique
De : panel eloi <eloipanel@gmail.com>
Date : 26/11/2018 21:00
Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Monsieur ,
Veuillez trouvez ci-joint ma contribution à l'enquête publique.
Respectueusement
Eloi PANEL

— Pièces jointes : —

Lettre au Commissaire enqueteur.docx

15,7 Ko



Monsieur Eloi PANEL

A Vigoux, le 26 novembre 2018

La Villefranche

36170 Vigoux

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous faire part de mon opinion concernant les projets de parc éolien « des Portes de la Brenne » et « les sables ». Au vue de l'acharnement du promoteur à défendre ces projets ; il y a, pour moi, un vice de procédure qui cherche à défendre un projet dangereux qui dénature le paysage et nuis au tourisme dans une région hors ZDET qui a déjà payé son tribut à la transition énergétique et écologique.

Un vice de procédure...

Profondément soucieux de l'avenir de notre planète, je défends l'écologie et la transition énergétique mais cette transition ne peut se faire de manière précipitée et anarchique sans être contreproductive. La rapidité des décisions prises concernant ce projet et l'acharnement que montre le promoteur à faire aboutir son projet sans corriger les points soulevés par le dernier rapport d'enquête témoigne, pour moi, d'une volonté de réaliser, coûte que coûte, du chiffre afin d'honorer les promesses faites à l'union européenne quant à la transition énergétique sans penser au bien fondée ni à l'efficacité de ces éoliennes. Cette course à l'éolienne aboutit à une implantation anarchique d'éoliennes partout en France.

Ces projets locaux, ici les « portes de la Brenne » et « les sables », dans leur volonté d'aboutir vite comportent un sérieux vice de procédure. La communication n'a absolument pas été faite à l'échelle des communautés de commune et seules les personnes demeurant à cinq kilomètres ont été informés. Qu'en est-il des habitants demeurant à six kilomètres et qui souffriront au quotidien de ce paysage modifié ? Quand est-il des offices du tourisme des communes voisines, des structures accueillant des touristes, ou des entreprises locales de la région et qui d'une manière ou d'une autre seront concernées par ce projet ? Outre la communication, c'est la façon de faire qui est à remettre en cause.

Que dire d'un projet qui a fait l'objet de réserves émises par la précédente enquête publique de février 2018 et qui est remis sur la table sans prises en compte de ces réserves six mois plus tard ? C'est se moquer des pouvoirs publics en charge de cette enquête ou du contribuable qui les finance.

...pour défendre un projet dangereux...

Ce projet, avec deux éoliennes en bordure de l'autoroute A20 et de ses aires de repos, présente un risque important pour les automobilistes et des professionnels de l'autoroute particulièrement au regard du dernier accident survenu en début d'année 2018.

...qui dénature le paysage et nuis au tourisme...

Si les parcs naturels régionaux et les réserves Natura 2000 ont été créées, c'est bien pour préserver l'environnement, la biodiversité, un paysage et un patrimoine riches en danger. En l'occurrence ici, le PNR de la Brenne est de la catégorie UICN V c'est-à-dire « paysage terrestre ou marin protégé ». Si ce parc, créé en 1989, a été renouvelé en 2010 ce n'est sans doute pas pour se voir huit ans après envahir d'un parc éolien défigurant largement le paysage préservé. Il en est de même pour la vallée de la Creuse, qui cherche, comme la Brenne, à attirer touristes et vacanciers en misant sur son paysage préservé, sa biodiversité conservé grâce au bocage. La vallée de la Creuse, immortalisée par les peintres, se verra transformée radicalement par l'apparition dans son paysage de moulins à vent modernes. A-t-on pris en compte la cohérence de ces projets avec les politiques de mise en valeur du

patrimoine berrychon et du développement du tourisme dans cette région ? On peut alors se demander si le projet tient la route économiquement. Dans cette région du sud de l'Indre, au centre de la diagonale du vide où l'activité économique ne cesse de réduire, le département a misé sur son patrimoine culturel et environnemental pour développer l'attractivité de la région. Gageons que ces parcs éoliens soient productifs et compensent économiquement la dégradation du paysage. Pour cela il faudra miser sur une implantation efficace des éoliennes.

...dans une zone hors ZDE...

En l'occurrence, ces projets de parc éolien se situent pour partie en dehors de la zone de développement éolien terrestre Z14A. Les études avaient pourtant identifié une zone 14A favorable à l'implantation d'éoliennes. Il apparaît alors incohérent, inefficace de favoriser l'implantation d'éoliennes en dehors de cette zone. Encore une fois, ce gaspillage montre la logique quantitative et non qualitative de ce développement éolien.

...qui a déjà payé son tribut à la transition écologique !

Cette région, qui, on peut le dire est un désert démographique autant qu'économique ne consomme pas beaucoup d'électricité. Le barrage d'Eguzon qui produit par an 150 gigawatt-heures alimente toute la région en électricité et évite la production annuelle de 83 000t de dioxyde de carbone. Les deux lignes haute tension de 90 000V qui transportent l'électricité produite par le barrage ont déjà bien défiguré le paysage de la région. Ce barrage produit toute l'année et de façon régulière de l'électricité là où les éoliennes, sans vent ou par trop forte tempête ne pourront rien produire.

C'est ainsi que je me permets d'affirmer que la région a déjà payé sa contribution à la transition énergétique, qu'elle consomme aujourd'hui de l'électricité propre, qu'elle est fière de son paysage préservé et de sa biodiversité et la met en valeur pour favoriser le tourisme par lequel elle essaye de se dynamiser.

Très attaché à cette région, à ma commune, je me sens profondément déçu de la façon dont le promoteur méprise les riverains de ces communes sans les consulter ni même les informer. Ces projets, outre la dangerosité que présente l'installation de deux éoliennes à proximité de l'autoroute, est incompatible avec les politiques de préservation du patrimoine culturel et environnemental du Boischaud-sud.

J'espère que vous saurez entendre et prendre en considération les raisons de mon opposition à ces projets éoliens.

Veillez agréer monsieur l'enquêteur public, l'expression de mes respectueuses salutations.